

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
11 Décembre 2020**

**OBJET : Soutien aux actions de sensibilisation à l'Europe : 4ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2020 dans le cadre du dispositif « coopération européenne », quatre subventions pour un montant total de 55 500 € aux associations La Maison de l'Europe de Provence, Eurasia Net, Hors Pistes et Une Terre Culturelle pour la réalisation d'actions et selon la répartition détaillée dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, selon le modèle type prévu à cet effet, pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €

En cas de non réalisation totale ou partielle de ces actions, le Département pourra notifier une demande de reversement de la subvention correspondante.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**